SYNTHETIC SWARM

Conditions générales de vente détaillées

Abonnement aux fiches de prospection. Version de novembre 2026.

1. Objet

Synthetic Swarm est une société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, immatriculée au RCS d'Arras sous le numéro 132 364 266, dont le siège est situé 15 rue de la Gare, 62690 Izel-lès-Hameau.
Elle fournit à des professionnels (le « Client »), par abonnement, des fiches de prospection (les « Fiches »).
Les présentes conditions fixent les règles détaillées de cet abonnement. Elles complètent les conditions générales de vente publiées sur syntheticswarm.ai.

2. Commande et documents du contrat

La « Commande » désigne ce qui a été défini avec le Client durant les appels, tel que confirmé par l'email récapitulatif de Synthetic Swarm et par la page de paiement : nombre de Fiches par mois, prix, frais de mise en place, durée d'engagement, rythme de livraison et ciblage.
Le contrat est formé de la Commande, des présentes conditions et des conditions générales de vente du site. En cas de différence entre ces documents, la Commande prévaut, puis les présentes conditions. Si l'email récapitulatif et la page de paiement diffèrent, la page de paiement prévaut pour le prix, le nombre de Fiches et l'engagement.
Le Client accepte le contrat avant son paiement. Les présentes conditions lui sont envoyées par email. Ses propres conditions d'achat ne s'appliquent pas.

3. Les Fiches

Chaque Fiche présente le nom de l'entreprise, son dirigeant et son téléphone, ainsi que de nombreuses autres informations sur l'entreprise.
Synthetic Swarm met en œuvre des efforts raisonnables pour que les informations soient exactes à la date de livraison. Elles peuvent évoluer ensuite.
Exclusivité. Synthetic Swarm ne livre pas à un autre client une Fiche portant sur la même entreprise et le même événement que celle livrée au Client. Cette exclusivité ne porte ni sur les informations publiques elles-mêmes, ni sur un événement ultérieur concernant la même entreprise.

4. Mise en place et Ciblage

Le « Ciblage » désigne les critères de recherche définis à la Commande : types de Fiches, zone géographique, activités et tout autre critère convenu.
La mise en place consiste à définir le Ciblage avec le Client avant la première livraison. Lorsqu'elle est facturée, elle l'est une seule fois et n'est pas remboursable.
La première livraison intervient une fois le Ciblage validé par le Client. Un retard de validation de sa part reporte d'autant le calendrier de livraison.

5. Livraison

Les Fiches sont livrées par email ou directement dans l'outil. Synthetic Swarm livre chaque mois le nombre de Fiches prévu à la Commande. Si ce nombre n'est pas atteint, les Fiches manquantes sont ajoutées à la livraison suivante. Elles ne donnent lieu à aucun remboursement. Les Fiches qui restent à livrer à la fin de l'abonnement sont livrées après celle-ci.

6. Fiches erronées

Synthetic Swarm peut livrer des Fiches comportant des erreurs, dans la limite de 8 % des Fiches livrées dans le mois. Au-delà de ce taux, les Fiches erronées sont remplacées.
Une Fiche est erronée dans trois cas seulement :

- le numéro de téléphone n'est pas attribué ou n'est pas celui de la personne indiquée sur la Fiche ;
- la Fiche ne correspond pas au Ciblage ;
- la Fiche a déjà été livrée au Client.

Un dirigeant qui ne répond pas, qui n'est pas intéressé, qui est déjà équipé ou qui refuse l'échange ne rend pas la Fiche erronée.
Le Client signale les Fiches erronées dans les 7 jours qui suivent leur livraison, par email à contact@syntheticswarm.ai, en indiquant les Fiches concernées et le motif. Passé ce délai, les Fiches sont réputées conformes.
Après vérification, le remplacement a lieu lors de la livraison suivante. Il est le seul recours du Client : aucun remboursement ni avoir n'est dû.

7. Prix et paiement

Le prix est celui de la Commande. Il est exprimé hors taxes. Sauf mention contraire à la Commande, aucune remise ne s'applique.
L'abonnement est payé par carte bancaire via Stripe, chaque mois et d'avance. Le Client autorise le débit automatique de sa carte à chaque échéance, jusqu'à la date d'effet de la résiliation. Une facture est émise pour chaque paiement.
Impayé. En cas d'échec ou de retard de paiement, Synthetic Swarm suspend immédiatement les livraisons et les reprend après paiement complet. Les sommes dues portent intérêt à trois fois le taux d'intérêt légal et donnent lieu à une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €. Si l'abonnement comporte un engagement, les mensualités restant à courir jusqu'à son terme deviennent exigibles 15 jours après une mise en demeure restée sans effet.

8. Durée, engagement et résiliation

Sans engagement. L'abonnement dure un mois et se renouvelle automatiquement chaque mois. Le Client peut résilier à tout moment. La résiliation prend effet à la fin du mois déjà payé.

Avec engagement. L'abonnement est conclu pour la durée ferme prévue à la Commande, payée mensuellement. Le Client peut demander la résiliation à tout moment, mais elle ne prend effet qu'au terme de l'engagement. L'engagement ne peut pas être interrompu avant son terme et toutes les mensualités restent dues jusqu'à cette date. À défaut de résiliation, l'abonnement se poursuit ensuite de mois en mois, sans engagement.

Comment résilier. Par email à contact@syntheticswarm.ai. Synthetic Swarm confirme la résiliation et sa date d'effet. Aucun remboursement n'est dû, sauf accord exprès de Synthetic Swarm.

9. Changement de forfait ou de Ciblage

Le Client peut augmenter son nombre de Fiches par mois à tout moment. Il ne peut le réduire que s'il n'est pas, ou n'est plus, sous engagement. Le changement s'applique à partir de l'échéance mensuelle suivante.

Le Client peut demander à modifier son Ciblage. La modification s'applique aux livraisons suivantes, une fois validée avec Synthetic Swarm.

10. Utilisation des Fiches

Les Fiches sont réservées à la prospection professionnelle du Client, y compris lorsqu'il commercialise les produits de ses assureurs, mandants ou partenaires.

Le Client peut les confier à ses salariés et aux prestataires qui travaillent exclusivement pour son compte, sous sa responsabilité.

En dehors de ces personnes, il s'interdit de les revendre, de les louer, de les publier ou de les partager avec des tiers.

Il conserve le droit d'utiliser les Fiches livrées après la fin de l'abonnement, dans les mêmes limites.

En cas d'usage contraire au présent article, Synthetic Swarm peut suspendre les livraisons ou résilier l'abonnement, sans remboursement.

11. Résultats et responsabilité

Synthetic Swarm aide le Client à identifier et à prioriser des prospects. Elle ne garantit ni rendez-vous, ni ventes, ni taux de conversion. Le Client reste seul responsable de ses appels, de ses messages et de ses décisions commerciales.

Synthetic Swarm ne répond que des dommages directs et prévisibles causés par un manquement qui lui est imputable. Sa responsabilité totale est limitée aux sommes hors taxes payées par le Client au cours des trois mois précédant le fait à l'origine du dommage, sauf dans les cas où la loi interdit cette limite.

12. Propriété intellectuelle, confidentialité et références

Le site, la plateforme, les méthodes, les logiciels, les algorithmes, les bases de données et la marque Synthetic Swarm restent la propriété de Synthetic Swarm.

L'abonnement donne au Client un droit d'utilisation des Fiches livrées, dans les limites de l'article 10.

Chaque partie garde confidentielles les informations non publiques reçues de l'autre, pendant l'abonnement et cinq ans après sa fin.

Le Client autorise Synthetic Swarm à citer son nom, sa marque et son logo comme référence client sur son site, dans ses présentations et dans ses supports commerciaux. Il peut retirer cette autorisation à tout moment par email. Les témoignages, photos et cas clients font l'objet d'un accord séparé.

13. Données personnelles

Les Fiches contiennent des données relatives à des entreprises. Synthetic Swarm est responsable de leur collecte et de la constitution des Fiches. Le Client est responsable de l'usage qu'il en fait pour sa prospection.

Lorsqu'une personne demande au Client de ne plus être contactée, le Client cesse de la contacter et en informe Synthetic Swarm.

Le détail des traitements figure dans la Politique de confidentialité disponible sur syntheticswarm.ai.

14. Dispositions finales

Évolution. Synthetic Swarm peut faire évoluer le service et les présentes conditions. Toute modification importante est notifiée au Client par email au moins 30 jours avant son entrée en vigueur. Elle ne modifie pas la Commande. Pendant un engagement, les conditions acceptées à la souscription s'appliquent jusqu'à son terme. Sans engagement, le Client qui refuse la modification peut résilier avant son entrée en vigueur.

Suspension. Synthetic Swarm peut suspendre le service en cas de tentative d'atteinte à celui-ci ou de manquement grave du Client.

Force majeure. Aucune partie n'est responsable d'un manquement causé par un cas de force majeure au sens du droit français, pendant la durée de cet événement.

Droit applicable. Le contrat est soumis au droit français. En cas de différend, les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, lorsque les deux parties sont commerçantes, le tribunal de commerce d'Arras est seul compétent. Dans les autres cas, les règles légales de compétence s'appliquent.